



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-075

Séance du 27 juin 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt sept juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt et un juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 21

**Ayant pris part à la
délibération :** 27

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Alain BOYER, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

**Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire : Subvention de
fonctionnement 2023 – Association « ADMR d'Alban – Le Fraysse »**

Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'au titre de sa compétence optionnelle : 2.4 Action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes participe à la mise en œuvre d'un service intercommunal de portage de repas à domicile pour les personnes âgées. En Centre Tarn, deux associations offrent ce service : l'ADMR de Réalmont et l'ADMR d'Alban – Le Fraysse pour les personnes qui résident dans les Communes du territoire situées à proximité.

Dans un souci de rationalisation et d'optimisation du service, ces deux associations ont été invitées à se rapprocher afin d'opérer une répartition géographique de leur aire d'intervention. Ainsi, l'ADMR d'Alban – Le Fraysse assurera le portage des repas pour les personnes résidant sur les Communes déléguées de Le Travet, Terre-Clapier, et pour partie Saint-Antonin de Lacalm et Roumégoux qui composent la Commune de Terre-de-Bancalié.

Pour les nouvelles demandes de livraison, la répartition s'effectuera en fonction du lieu de domicile des personnes concernées.

A l'image du soutien financier apporté à l'ADMR de Réalmont, il est proposé à l'assemblée d'attribuer à l'Association ADMR d'Alban – Le Fraysse, au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 2 000 € correspondant à 1,00 € par repas.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'attribuer à l'Association ADMR d'Alban – Le Fraysse, au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 2 000 €.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

 **Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA

